

Le journal de l'Association des Propriétaires du Parc de Cointe

## ÉDITO

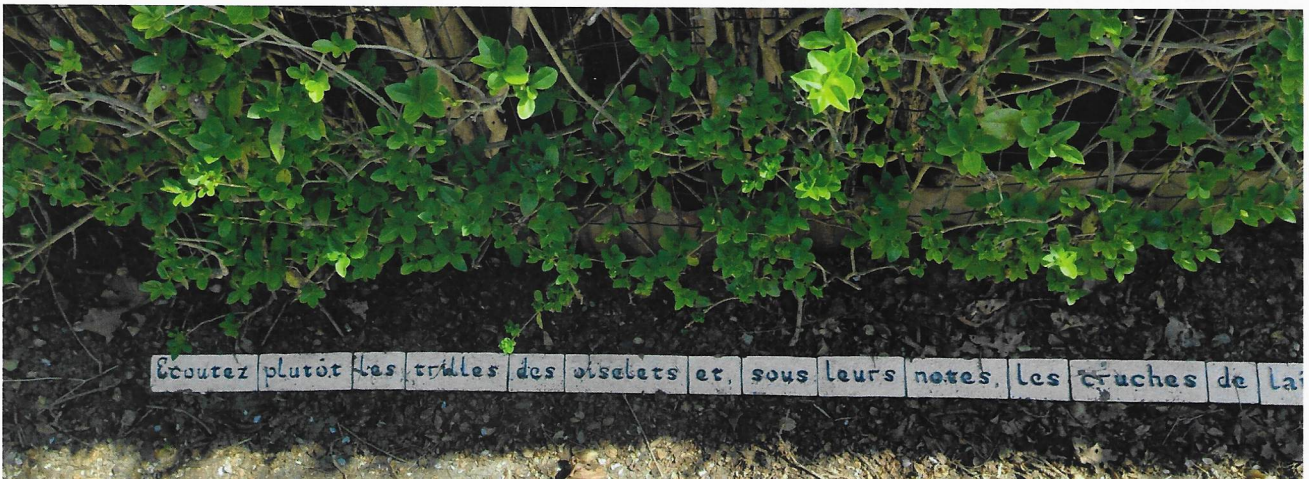
### Invitation à la promenade

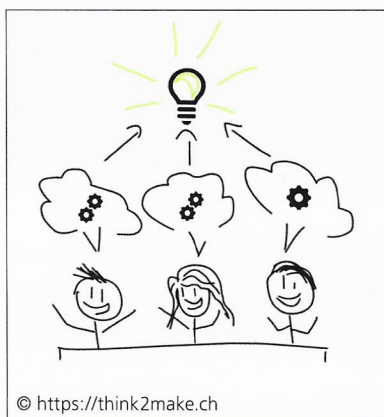
Voici le joli mois de mai ! Avec les premiers muguet, quelques brins de mots de la part des administrateurs de notre Parc. Une invitation à la promenade inspirée par quelques échanges de vues récents entre et avec des résidents à propos du *Passage du Laitier*.

« *Des Ormes* ou bien *du Hêtre*, *des Platanes* ou de *la Laiterie*, nos dignes avenues conservent cette majesté surannée qui convient à notre somptueux faubourg. Dessinées vers 1882, elles demeurent une invitation à la promenade dans la douceur d'alors. Avec ou sans ombrelle.

Quant à lui, leur modeste petit frère, le si bien nommé *Passage du Laitier*, ne sera tracé que presque un siècle plus tard. Car c'est le 7 mai 1955 que le conseil d'administration de l'A.P.P.C. prenait la décision d'acheter au prix de « vingt et un mille cinq cent vingt francs » cette bande de terrain « située à Cointe-Sclessin-Ougrée entre l'Avenue des Platanes et la rue Professeur Mahaim ».

Très doctement, le notaire énonce dans l'acte d'acquisition que ce bien foncier possède « une largeur de deux mètres et une superficie après mesurage de cent sept mètres carrés, soixante décimètres carrés ». Et il prend acte de la volonté qui est celle de l'A.P.P.C. d'en faire un sentier complétant agréablement la voirie du Parc de Cointe. Rendez-vous donc au *Passage du Laitier*, pour y flâner quelque peu. Entre ces « Deux haies de sagesse par où s'en vont chats et renards, fouines et mulots », vous y découvrirez, le merveilleux décor des céramiques de Jean Kattus, reproduisant avec grâce les strophes mutines de notre poétesse Béatrice Libert. »





*Innovate, c'est savoir abandonner des milliers de bonnes idées. Steve Job*

### Résultats de la Boîte à idées thématique (suite)

Revenons sur la Boîte à idées thématique. Cette démarche lancée à fin 2020 vous a permis de nous faire part de vos préoccupations et propositions de solution pour cinq thématiques. Une centaine d'idées nous ont été soumises par une trentaine de résidents.

Nous abordons dans ce numéro d'*APPCcontact* les thèmes « Embellissement et durabilité » et « Bien-être et convivialité ». (En annexe, les tableaux de synthèse).

Vos suggestions sont riches et diversifiées; les unes s'inscrivent dans l'immédiateté, les autres nécessitent du temps et des ressources importantes; d'autres encore sortent du champ de nos compétences. Le conseil a donc mené un travail de priorisation. Voici les axes qui en ressortent.

#### • Embellissement et durabilité

Sans surprise, nous retrouvons dans les préoccupations exprimées les fondamentaux du Parc que sont la défense du caractère résidentiel et familial ainsi que la vigilance sur le règlement intérieur. Nous y veillons au quotidien, distillons des rappels et prenons des positions fermes en tant que de besoin. Nous sommes par ailleurs conscients que **le règlement de l'APPC a quelque peu vieilli. Une actualisation sera entreprise en 2022.**

En marge de ces préoccupations classiques apparaissent des sensibilités nouvelles pour le respect des arbres et de la biodiversité.

Si nos voiries ne sont pas le théâtre pour de grands développements verts, il y a cependant matière à amélioration. La taille des platanes a agité la toile, à juste titre. Leurs silhouettes actuelles résultent des élagages sévères du passé mais nous ne désespérons pas de reformer progressivement quelques charpentières. Nos autres arbres d'ornement (robiniers de l'Avenue de Cointe, cerisiers de l'étang... ) sont vieillissants. Les aménagements paysagers à l'étude pour l'Avenue de Cointe (cfr *APPCcontact* n° 3) seront l'occasion de renouveler la végétation.

Les arbres de nos jardins sont aussi au centre des préoccupations. Pour paraphraser un résident, nos arbres et nos haies ne font-ils pas partie du patrimoine commun ? Comment sensibiliser ? Que faire pour protéger nos arbres ? Quelles espèces replanter en prévision du changement climatique ? Pour aborder ces questions, nous proposerons de **former un petit cercle d'actions/réflexions à propos du végétal et la biodiversité.** Les plus jeunes y seront particulièrement les bienvenus. Ce petit groupe pourrait notamment mener, avec le soutien de l'APPC, **des actions symboliques** telles que l'implantation d'un hôtel à insectes, d'un jardin d'herbes aromatiques, d'une ruche ...ou encore l'organisation de petits « événements verts ».

#### • Bien-être et convivialité

« On est un peu comme un village et on ne se connaît pas ». Vos souhaits diversement exprimés marquent une volonté diffuse de créer un climat d'échange par des propositions d'activités festives, sportives ou de networking. L'idée d'étendre la fête des voisins à tout le Parc est émise.

Cette thématique est importante mais le conseil ne peut porter à lui seul de telles actions. La bonne nouvelle est que certains membres se sont déclarés volontaires pour participer à la construction d'un premier projet. **Pierre Cocina se propose de les rencontrer et, avec quelques autres, de lancer la dynamique.**

## ÉCHOS DE L'A.P.P.C.



### Bienvenue à Monsieur Christophe Houbion

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Christophe Houbion qui vient renforcer l'équipe Urbanisme et Infrastructure de l'APPC. Ce fut l'unique candidature mais de grande qualité !

Quadragénaire et père de deux enfants, Christophe Houbion habite l'Avenue des Platanes. Deux bons points pour une équipe qui se veut diversifiée par classes d'âge et par avenues.



Christophe Houbion est architecte, spécialiste de la gestion de projets immobiliers de moyenne ou grande ampleur. S'investir de manière bénévole dans la vie associative de son quartier fait partie de son ADN. Il prendra progressivement en charge les dossiers d'infrastructure en prévision du départ de Maurice Derclaye en 2023. C'est à cette échéance que Christophe Houbion se présentera à vos suffrages pour un poste d'administrateur.

### **Modification des statuts : l'essentiel en 15 points**

Dans le respect du programme qu'il s'est fixé après son renouvellement, le conseil d'administration a établi un projet de statuts rénovés, qui sera soumis au vote de la première assemblée générale qui suivra le déconfinement.

Le conseil d'administration est convaincu, pour les statuts comme pour tous autres aspects du Parc de Cointe, qu'il est utile de conserver ce qu'il n'est pas nécessaire de détruire.

Aussi le projet reprend-il les fondamentaux qui ont assuré, depuis sa création, le succès du Parc, en même temps qu'il insuffle à l'administration de l'APPC l'évolution dont le souhait a été exprimé par l'assemblée générale.

**C'est dans cet esprit que le projet :**

1. réaffirme les buts de l'APPC ; à savoir (i) la sauvegarde des intérêts communs d'ordre esthétique, moral et matériel des propriétaires du Parc et (ii) l'entretien et l'administration des infrastructures dont elle est propriétaire ;
2. rappelle les moyens d'action de l'APPC - cahier des charges, règlement intérieur, perception des redevances, règles d'accès et de circulation sur les voiries - et leur application à tous les propriétaires du Parc et usagers de ses voiries, qu'ils soient ou non membres de l'APPC ;
3. clarifie le statut de membre effectif titulaire du droit de vote, qui n'est attribué qu'à un (co)propriétaire par résidence ;
4. crée le statut de membre adhérent non titulaire du droit de vote, qui est ouvert, sur décision du conseil d'administration, tant aux résidents qui ne sont pas membres effectifs qu'à des non-résidents qui justifient d'un lien avec l'association et souhaitent soutenir la réalisation de son but ;
5. conserve la gratuité de la participation à l'association, les redevances payées à l'APPC étant dues par tous les propriétaires du Parc, membres de l'APPC ou non ;
6. institue un conseil d'administration composé de minimum trois et maximum sept administrateurs, nommés parmi les membres effectifs ou adhérents qui résident dans le Parc ;
7. garantit la liberté des candidatures, en même temps qu'il assure l'adéquation de la composition du conseil d'administration, en prévoyant qu'un descriptif des fonctions pour assurer la meilleure gestion de l'APPC sera désormais annexé à la convocation de l'assemblée générale ;
8. limite la durée des mandats d'administrateurs à quatre ans et le nombre de mandats successifs, à trois ;
9. investit le conseil d'administration du droit de s'adjoindre un ou plusieurs observateurs, non titulaires du droit de vote, parmi les membres effectifs ou adhérents, pour assurer la meilleure gestion de l'APPC ;
10. incite le conseil d'administration à s'assurer qu'il n'y ait pas, parmi les administrateurs et observateurs, plus de quatre-vingt pour cent de membres d'un même sexe ;
11. confirme le droit que chaque membre tient de la loi de consulter au siège de l'association tous les procès-verbaux et décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration ou des personnes, occupant ou non une fonction de direction, qui sont investies d'un mandat au sein ou pour le compte de l'association, de même que tous les documents comptables de l'association ;
12. reconnaît à l'assemblée générale tous les pouvoirs qu'elle tient de la loi ;
13. instaure le droit pour le conseil d'administration de solliciter l'avis consultatif de l'assemblée générale sur les matières qui ne relèvent pas de la compétence légale ou statutaire de celle-ci ;
14. fait rappel de la loi qui permet à un cinquième des membres de faire convoquer une assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour qu'ils sollicitent ;
15. assure à chaque membre, effectif et adhérent, le droit d'assister et de participer à l'assemblée, soit en personne, soit par l'intermédiaire de tout membre de son choix, membre effectif ou adhérent lui-même, nul mandataire ne pouvant, toutefois, disposer de plus d'un mandat.

**Des remarques ? des questions ?**  
Faites-part de vos commentaires à l'APPC (par courriel au courrier) au plus tard pour le 15 mai. Ceux-ci seront examinés avec soin et, le cas échéant, intégrés dans le projet des statuts rénovés qui sera soumis à l'AG





### Vente du Manoir d'Ogeo Fund

L'agence immobilière ENGEL&VÖLKERS Liège a été chargée de la vente du manoir sis avenue des Ormes 48 et de la conciergerie n°50. L'APPC a soigneusement documenté l'agence sur les obligations particulières découlant du cahier des charges, des statuts et du règlement de l'APPC et qui s'imposent à tout propriétaire.

## INFOS PRATIQUES



### Le jet d'eau

Sur base d'un souhait émis dans la Boîte à idées, nous avons rétabli le système de minuterie pour le fonctionnement du jet d'eau et des spots. Ils fonctionnaient 24h/24 et pouvaient occasionner des désagréments compréhensibles pour certains riverains en plus d'une consommation électrique inutile.

Il fonctionnera désormais de 7h à 22h mais nous pourrions encore procéder à certains ajustements des horaires dans le courant de l'année.

Le bassin était à l'origine une réserve d'eau en cas d'incendie, prévue depuis la création du Parc par la famille Hauseur. Il est équipé d'un jet d'eau depuis plus de 100 ans et jusqu'à un passé récent, il fallait une barque pour effectuer l'entretien et les réparations. Le bassin a été réparé et le système du jet d'eau modernisé dans les années 80.

### Eclairage de nos avenues : heureux dénouement en vue

En mars, nous vous prévenions dans un APPC Flash d'un risque d'interruption de l'éclairage dans les avenues du Parc.

Suite à l'intervention de la Ville de Liège qui a confirmé avoir intégré à sa facture d'électricité les consommations relatives à l'éclairage de nos voiries au 01/04/2020, le gestionnaire de réseau RESA nous a informé avoir procédé, à effet rétroactif, à une fin de contrat LAMPIRIS pour notre compteur. Nous sommes désormais dans l'attente de notes de crédit pour l'annulation des factures LAMPIRIS qui ne nous concernaient plus et bien entendu à l'abri de toute coupure intempestive de l'éclairage.

### Des haies « nature admise »

La haie constitue le cadre du jardin et protège des regards mais elle est aussi l'occasion d'offrir le gîte et le couvert à la petite faune de nos jardins... Son efficacité passe par le choix des essences. Osons diversifier et privilégions les espèces régionales.

Certaines sont particulièrement mellifères : érable champêtre, aubépine, fusain d'Europe, prunellier, viorne obier.... Les baies de ces petits arbustes nourriront les oiseaux tout l'hiver, mieux encore que les graines dans les mangeoires.

Quelques espèces persistantes ou marcescentes peuvent accentuer le rôle d'écran, tels le charme, le hêtre, le houx et le troène (ligustrum).

Les conifères sont moins intéressants pour la biodiversité et de plus, sujets à diverses attaques parasitaires qui se manifestent par un brunissement. Si vous persistez, préférez les taxus baccata (ifs communs) à croissance lente et qui se prêtent beaucoup mieux à la taille que thuyas, cyprès et faux cyprès difficiles à maîtriser.

Vous désirez proposer un article?  
N'hésitez pas à nous contacter :  
appccointe@gmail.com

#### APPC CONTACT

Rédactrice en chef :  
Béatrice Smal-Goffin.  
Graphiste : dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C. asbl  
avenue de Cointe, 23, 4000 Liège  
04 252.53.56  
appccointe@gmail.com

